



## Commune de CHAMPAGNY

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 02 JUIN 2023 À 18H**

Date de convocation : 29 mai 2023

PRÉSENTS : M Daniel PETEUIL et MMES Cathy PETEUIL, Maryse SIRDEY.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Christian FLICK à Monsieur Daniel PETEUIL -  
Monsieur Alain COLIN à Madame Maryse SIRDEY

A été nommée secrétaire de séance : Madame Cathy PETEUIL

---

Début de séance : 18h00

#### **1- Étude de transfert de la compétence eau au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS)**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de Communes ;

**Vu** la délibération n° 03/2019 du 23 janvier 2019 s'opposant au transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon ;

**Vu** les statuts du Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Suzon, SIEAVS ;

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences Eau Potable et Assainissement seront transférées obligatoirement aux Communautés de Communes. Les syndicats d'Eau Potable et d'Assainissement supra-communautaires pourront subsister.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le SIEAVS afin d'échanger sur l'exercice des compétences précitées.

Afin de ne pas attendre l'échéance de 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de lancer une étude d'intégration au SIEAVS pour la compétence Eau Potable. La compétence Assainissement Non Collectif est d'ores-et-déjà exercée par la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.

L'objectif de cette étude est de préparer une éventuelle intégration au 1er janvier 2024, sur un nouvel exercice comptable. L'étude de transfert de compétence portera sur les aspects juridiques, administratifs, financiers, techniques et organisationnels du service actuellement proposé par les communes. Elle présentera également les projections d'intégration au syndicat sous tous ces volets.

L'objectif de cette étude est de préparer une éventuelle intégration au 1er janvier 2024, sur un nouvel exercice comptable. L'étude de transfert de compétence portera sur les aspects juridiques, administratifs, financiers, techniques et organisationnels du service actuellement proposé par les communes. Elle présentera également les projections d'intégration au syndicat sous tous ces volets.

Le SIEAVS propose de mutualiser la démarche avec les communes de Bligny-le-Sec, Champagny et Léry afin d'optimiser les coûts de l'étude. Une convention quadripartite sera proposée avec une clé de répartition pour chaque collectivité en fonction des compétences transférées envisagées.

Pour chaque commune, si celle-ci est intégrée à terme, le syndicat prendra à sa charge l'intégralité de la part syndicale et de la part communale, les budgets de l'eau potable et de l'assainissement étant réintégré d'office à ceux du SIEAVS.

Si la commune décide de ne pas transférer sa compétence, elle réglera sa part de l'étude par moitié et le syndicat prendra l'autre à sa charge.

L'étude sera portée par le SIEAVS, qui sollicitera les subventions éventuelles. Dans ce cadre, une consultation a été menée et a permis de retenir le cabinet Verdi Ingénierie Bourgogne France Comté (2 rue de Fontaine-Lès-Dijon - 21000 Dijon) présentant une offre à hauteur de 22 950 € HT. La proposition se compose de la manière suivante :

- Phase 1 : État des lieux, synthèse des données - Collecte de l'ensemble des données techniques, financières et juridiques – Synthèse ;
- Phase 2 : Définition du service type – Programme d'investissement associés sur 10 ans (niveau de rendement attendu, durée de renouvellement, taux de collecte...) – Fonctionnement (niveau de télégestion, qualité des prestations, moyens humains, moyens matériels, consommables, frais de prestations de services, frais généraux...) -2 scenarii chiffrés proposés ;
- Phase 3 : Étude financière – Programmes d'investissement – frais de fonctionnement – Simulation prix de l'eau et l'assainissement – 2 scenarii d'investissement et de modes de gestion – Hypothèses à définir avec le maître d'ouvrage ;
- Études préliminaires d'interconnexions comprises dans l'offre.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le reste à charge de la commune se présente de la manière suivante : Compétence Eau potable : 2 295 € HT

Le SIEAVS prend à sa charge 50% de l'étude, à savoir 11 475 € HT.  
Le montant présenté ne tient pas compte des éventuelles subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de participer à l'étude de transfert de compétence au SIEAVS à échéance au 1er janvier 2024 pour la compétence Eau potable.

**DÉCIDE** de conventionner avec le SIEAVS et les communes de Bligny-Le-Sec et Léry selon les modalités présentées ci-dessus.

**MISSIONNE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette décision et pour procéder à la bonne application de cette délibération.

## 2- Subvention complémentaire association Harmonie « les sources de la Seine »

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'association Harmonie « les sources de la Seine » participe activement aux manifestations locales et officielles. Cette année le 14 juillet aura lieu sur la commune et l'association prendra une part très active à ces festivités.

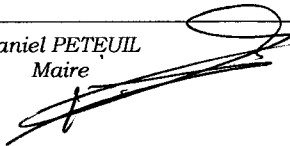
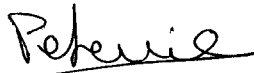

Monsieur le Maire propose d'allouer à cette association une subvention complémentaire pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention complémentaire pour l'année 2023 à l'association Harmonie « les sources de la Seine », pour un montant total de 400 € (quatre cent euros).

**CHARGE** Monsieur le Maire d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6574 pour le versement de cette subvention.

**Fin de séance : 19h00**

<b>Tableau des signatures</b>	
<p>Daniel PETEUIL Maire</p> 	<p>Olivier MALGRAS Adjoint</p> <p>Absent</p>
<p>Christian FLICK</p> <p>Absent ayant donné pouvoir</p>	<p>Alain COLIN</p> <p>Absent ayant donné pouvoir</p>
<p>Sylvain FILLON</p> <p>Absent ayant donné pouvoir</p>	<p>Cathy PETEUIL</p> 
<p>Maryse SIRDEY</p> 	

## POUVOIR

Je soussigné(e) M<sup>u</sup> COLIN.....donne pouvoir à  
Mme SIRDEX.....afin de me représenter à la réunion du Conseil Municipal  
du 2 juin 2023.

Fait à champagny, le 2 juin 2023.  
Signature,



## POUVOIR

Je soussigné(e) FLICK christian.....donne pouvoir à  
PETEVIL Daniel.....afin de me représenter à la réunion du Conseil Municipal  
du 2 juin 2023.


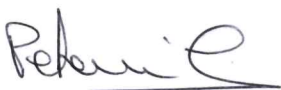
Fait à champagny, le 01/06/2023  
Signature,



## Délibérations du 02 juin 2023

N° délibération	Intitulés
23D06-01	Étude de transfert de la compétence eau au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS)
23D06-02	Subvention complémentaire association Harmonie « les sources de la Seine »

### Signatures des membres présents :

Daniel PETEUIL	
Christian FLICK	Absent ayant donné pouvoir
Alain COLIN	Absent ayant donné pouvoir
Cathy PETEUIL	
Maryse SIRDEY	